



Communiqué de presse - Nantes, le 17 octobre 2022

## Accompagnement des élèves en situations de handicap **Halte au mépris !**

La FSU de Loire-Atlantique a organisé une réunion des AESH le 12 octobre à Nantes. Le bilan de rentrée dans les écoles et établissements du département est accablant et la FSU en appelle aux autorités et à l'ensemble des professionnels de l'éducation et des parents d'élèves pour qu'ils et elles entendent le cri d'alarme lancé par la profession.

### **Manque de moyens dans les écoles et les établissements**

Le manque de personnels pour accompagner les élèves en situation de handicap est immense. Des élèves ne sont toujours pas accompagnés ce qui entraîne de la souffrance pour elle et eux, leurs enseignant-es et les autres élèves.

### **Missions aux contours toujours élargis**

Les AESH doivent accompagner les élèves dans leur travail scolaire en classe ou hors la classe, mais ils et elles aident aussi les élèves au moment des repas, voire pour les transferts aux toilettes et doivent même parfois s'en occuper hors la classe car leur présence en classe est impossible en raison du handicap et en dehors de tout accompagnement pédagogique. Les AESH n'ont plus le choix qu'entre souffrir en silence, désobéir à certaines injonctions incohérentes ou encore démissionner. Le métier, d'utilité sociale incontestable, souffre d'une perte de sens et d'une absence totale de considération.

### **Organisations absurdes**

Ce manque de personnel entraîne des organisations absurdes : les AESH sont mutualisés pour permettre de rogner la quotité horaire d'accompagnement afin que toutes et tous les élèves soient accompagnés, un peu. Certain-es élèves sont même renvoyés chez elles-eux une partie de la semaine faute d'accompagnant-es. Les emplois du temps des AESH ne sont jamais fixés et changent parfois de la veille pour le lendemain.

### **Baisses de salaires**

Une disposition juridique impose depuis peu aux collectivités territoriales de prendre en charge la rémunération des AESH sur le temps périscolaire (notamment pour le repas du midi). Plusieurs AESH travaillant en collège ont reçu un courrier du Conseil départemental les enjoignant de signer un deuxième contrat de travail en plus de celui signé avec l'Éducation Nationale. Ces contrats prévoient de les payer en vacances, selon des modalités qui laissent entendre que les personnels ne seront pas rémunérés en cas d'absence d'élèves ou d'arrêt maladie. Cette baisse de salaire potentielle est inacceptable.

*Ce nouveau revers ajouté à toutes les difficultés du métier conduit les AESH, soutenu·es par la FSU44, aux résolutions suivantes :*

1. Ils et elles appellent l'ensemble des AESH à **ne pas signer ces nouveaux contrats** tant que les autorités n'auront pas donné des garanties sérieuses sur les salaires, les carrières, les retraites. Ils et elles continuent de revendiquer des augmentations de salaires, la fin des temps partiels imposés, la titularisation de tous les personnels, et une vraie formation professionnelle.
2. Ils et elles appellent les AESH du département à un **rassemblement / conférence de presse le jeudi 20 octobre à 17h30** devant les locaux du Conseil départemental à Nantes où se tiendra un Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) regroupant l'État, le département, les représentant-es des parents d'élèves, des personnels et des élu-es.
3. Ils et elles appellent les AESH du département à se prendre en photo avec des pancartes portant leurs revendications et à en **inonder les réseaux sociaux avec le Hashtag #AESHhalteaumépris le 3 décembre prochain**, journée internationale des personnes handicapées.
4. Ils et elles appellent tout-es les AESH du département à une prochaine réunion qui sera organisée sur le temps de travail (réunion d'information syndicale) le **mercredi 9 novembre 2022 à partir de 10h30** à la Maison des Syndicats.